

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 20h30
Présents	14	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Procuration	5	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants	19	sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 14/01/2026

Date d'affichage de la convocation : 14/01/2026

Date d'affichage de la délibération : 28/01/2026

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYSES, JAIME, JEULIN-CARREY, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD, TOUCHEBEUF.

Ont été excusés :

Ont donné procuration : MME CAMUS à MME JEULIN CARREY, M JORDAN à M CORTES, M ARRUE à M PARIS, MME BACOU à MME FAURE, M VERGER à MME MOENNARD.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-7 Vote des tarifs du séjour été - ALSH

Exposé

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs qui seront applicables au séjour organisé au Relais Valrance par le Service Enfance Jeunesse au cours de l'été 2026.

Les tarifs proposés pour ce séjour, par enfant, sont fonction du quotient familial :

- 0 à 900 : 290 euros
- 901 à 1100 : 300 euros
- 1101 à 1300 : 310 euros
- 1301 et 1500 : 320 euros
- 1501 et plus : 330 euros
- extérieurs : 340 euros

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'approuver les tarifs selon les conditions ci-dessus exposées,
- De charger Madame la Maire de la mise en œuvre de la décision.

La délibération est adoptée à []

19 VOIX POUR
 ABSTENTION(S)
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/01/2026

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

